

COMMUNE D'UCCLE
Monsieur M. COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
1180 UCCLE

V/Réf. : U16-42325-2015
N/Réf. : AVL/AH/UCL-2.348_CT/s.583
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLE. Chemin Avijl, 2-4. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation et l'extension d'une habitation existante. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Mme Ch. Lescot)

En réponse à votre lettre du 27 janvier 2016 sous référence, réceptionnée le 28 janvier, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 17 février 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison unifamiliale située en bordure du chemin Avijl et comprise dans la zone de protection du plateau Avijl, classé comme site. Elle vise à transformer et à étendre la maison, notamment par la création d'un passage sous toit plat pour relier l'étage de l'annexe à celui de la maison.

A l'examen du dossier, il apparaît que l'extension n'aurait pas d'impact sur le site classé et ne modifierait que très peu son contexte. La demande n'appelle donc pas de remarques sur le plan patrimonial. En revanche, la CRMS demande de poursuivre l'étude de la zone de stationnement projetée à gauche de la maison. Son impact visuel devra être limité au strict minimum afin de préserver le caractère pittoresque du chemin Avijl. Ceci est d'autant plus important que le chemin est aménagé en forte pente et que la vue sur les emplacements de parking est très dégagée.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. Kreutz
- A.A.T.L. – D.U. : K. Franssens